



- Communiqué de presse -

N° 21-23

Vitry-sur-Seine, le 8 octobre 2021

Soutien à Yves Pontonnier, victime d'un propriétaire vautour !

Yves Pontonnier, metteur en scène, artiste et membre fondateur de l'association « De la Rue à la scène » en 2017, entame une grève de la faim pour protester contre le mal-logement que lui-même vit depuis des mois face à un propriétaire vautour à Vitry-sur-Seine. La Fédération CNL du Val-de-Marne qui a défendu son dossier en Commission Départementale de Conciliation et fait pression sur le propriétaire, tient à apporter tout son soutien et sa solidarité.

Yves Pontonnier a tout connu, la rue pendant 5 ans comme sans domicile fixe avant de se consacrer à son association De la Rue à la Scène qui aide les sans-abris depuis le début de la crise à travers la région avec ses maraudes festives, mélange de spectacle et d'aide alimentaire. Avec ses bénévoles et amis, il lutte contre l'exclusion et la pauvreté en recréant du lien social.

Depuis 4 ans, il vit, avec sa femme et ses trois enfants, dans un logement insalubre, une petite maison avec deux chambres à Vitry-sur-Seine pour un loyer de... 1164 euros ! Honteux et inacceptable car la surface de location de 70 m² est fautive (54 m² réels), il y a des moisissures, des rats... et le propriétaire ne veut rien entendre.

Et comme cela ne suffit pas, la pandémie a eu raison de leur vie d'artiste avec des revenus en baisse créant ainsi une dette de loyer de près de 10 000 euros. Normal avec un loyer surévalué !

Avec l'accompagnement et l'action de la CNL, la situation du locataire est reconnue en Commission Départementale de Conciliation La CNL démontre qu'il n'y avait pas de dette de loyer vu que la surface du logement prise en compte pour le calcul du loyer est fautive. ce que le tribunal, en mars dernier, confirme. Le propriétaire est condamné à verser 5 000 euros. Mais le couple doit se retrouver devant le tribunal en novembre prochain pour la dette de loyer. Le propriétaire veut récupérer son logement sans même considérer ce qu'il doit aux locataires sur le différentiel de surface et les charges afférentes.

La Fédération CNL du Val-de-Marne apporte toute sa solidarité et son soutien à Yves Pontonnier dans son action et condamne les pratiques illégales de ce propriétaire qui ne respecte pas les lois et les personnes.

Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Contact presse

CNL 94 01 43 91 11 11 / cnl.94@wanadoo.fr – #cnlvaldemarne

Alain Gaulon, président